AUMONERIES DES PRISONS
ET
ASSOCIATIONS DE REINSERTION
de Colmar, Ensisheim et Mulhouse

à

Madame Christiane TAUBIRA,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Mulhouse, le 28 Juin 2012

Madame la Ministre,

Au moment où vous venez de prendre vos fonctions, nous attirons votre attention sur le projet de construction d'un Centre Pénitentiaire à Lutterbach (68) dans la banlieue de Mulhouse. Nous avions déjà interpellé par courrier, sur le sujet, deux Gardes des Sceaux précédents, Madame Dati et Madame Alliot Marie, ainsi que monsieur Bockel, secrétaire d'Etat à la Justice.

L'affaire étant d'importance, nous prenons la liberté de vous faire part de nos réflexions, communiquées par écrit au Commissaire Enquêteur au moment de l'enquête d'utilité publique. Ce sont autant d'éléments susceptibles de faire évoluer le projet.

La fermeture des maisons d'arrêt de Colmar - trop exiguë et quasi insalubre - et de Mulhouse - vétuste et inadaptée - au profit d'un établissement moderne qui tienne compte des normes pénitentiaires européennes retient toute notre attention. Les conditions de vie à l'intérieur des prisons, la manière de prendre en compte le temps de la peine et les efforts entrepris en vue de la réinsertion des personnes sont autant de facteurs qui disent, à travers les prisons que nous construisons, la société que nous voulons. Ce projet est à élaborer, avec un maximum d'acteurs, pour bâtir une prison qui respecte la dignité des personnes qui y sont enfermées et celle des personnes qui y travaillent dans l'esprit humaniste Rhénan de la région Alsace.

Après avoir consulté le projet « standard » de Lutterbach , encore souvent imprécis, ne donnant pas vraiment une image globale de cette future prison, nous avons mené une réflexion par rapport au site retenu et au choix d'un centre de détention unique pour l'ensemble du département. Nous vous les partageons.

1. La fermeture annoncée des prisons de Mulhouse, de Colmar et d'Ensisheim, **va générer la création d'un nouvel établissement d'au minimum 700 places** dont la construction est prévue sur la commune de Lutterbach (68), banlieue de Mulhouse. Il sera à l'image probable de celui de Nancy-Maxéville qui est également sur le ressort de la région pénitentiaire. Cet établissement de dernière génération ne satisfait personne, ni les personnes détenues, ni le personnel de surveillance en raison de la conception du site, de dysfonctionnements dans l'organisation de la prison, du public carcéral à statuts différents et d'espaces d'activités communes trop restreints (manque de terrains de sport, salle dédiée aux cultes trop petite 65m2 (contre 140m2 à Strasbourg) et suppression d'une salle polyvalente).

Monsieur le Sénateur Jean-Marie Bockel nous a assuré, lors de nos rencontres, que Lutterbach aurait les infrastructures nécessaires, surtout culturelles et sportives. L'accès aux activités doit être central. Elles évitent l'oisiveté et favorisent la réinsertion. Elles sont mises en avant dans la dernière loi pénitentiaire.

2. Les expériences récentes de Nancy et de Corbas indiquent que **les « gros » établissements ont un effet désocialisant** et n'ont pas la préférence des personnels de surveillance. Le climat de violence y est plus prégnant et les relations entre les personnes se confinent à un certain anonymat. Trop de personnes sont abandonnées, oubliées dans leurs cellules et dans un état mortifère. Le docteur Louis Albrand, dans son rapport, affirme : « humaniser la prison…. cela passe, notamment, par le renforcement des liens entre les détenus et leur famille. Étonnamment, les prisonniers mariés avec enfants sont davantage sujets aux suicides que les autres. La coupure d'avec leur famille constitue l'une de leurs principales souffrances ».

Nous sommes persuadés que la gestion humaine d'un établissement de 700 places est extrêmement problématique, d'autant plus que les effectifs d'encadrement sont en réduction. Notre analyse s'appuye sur une observation régulière, voire quotidienne, dans les différents établissements et rejoint celle faite par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté dans son rapport de 2008 (§ 3,7) :

> *« Les rapports entre les détenus et les surveillants, comme le climat général de la vie collective, sont bien meilleurs dans les établissements de dimension modeste (quatre-vingts détenus) que dans ceux qui en comptent plusieurs centaines ou davantage*
>
> *Certes, il faut songer aux économies d'échelle et aux difficultés de financement des équipements publics. Certes les petits nombres*

compliquent par certains points la gestion des prisons (notamment pour la surveillance de nuit). Le contrôle général n'ignore pas ces contraintes. Mais il ne peut ignorer le prix d'une vie collective plus pacifiée, non seulement pour les personnes sous main de justice et tous ceux qui en ont la charge, mais aussi pour le citoyen ordinaire, puisque la libération peut se préparer dans de bien meilleures conditions, par conséquent, avec de meilleures garanties de succès.

C'est pourquoi l'on doit réfléchir soigneusement avant de jeter des plans d'équipement à venir, à la fois à la conservation d'établissements de taille modeste et à la dimension des établissements neufs ».

Suite à l'interpellation de l'OIP du 27 avril, à l'occasion de la publication du rapport de visite du Comité européen de prévention de la torture, François Hollande estimait également nécessaire de « **privilégier les établissements à taille humaine** », ceux de « grande taille » générant tensions et violences et ne répondant pas au final « à leur objectif de réinsertion et de prévention de la récidive ». **Nous partageons pleinement cette promesse du Président de la République.**

Nous proposons une alternative, attendue et espérée par un grand nombre de personnes :
la construction, non pas d'un gros établissement, mais de deux établissements pénitentiaires à la périphérie immédiate de Mulhouse et de Colmar (avec fermeture des anciens établissements), facilement proches d'une gare, d'un tramway ou d'un bus cadencé. Ils ne devraient pas dépasser 300 à 350 places chacun, intégrant des espaces spécifiques pour les prévenus et pour les condamnés.

La Cour des comptes, dans son rapport, affirme que le coût économique de construction et de rendement d'un grand établissement n'est pas forcément moindre, à moyen terme, que celui de petites structures.

Nous suggérons également le maintien de la Maison Centrale d'Ensisheim, accueillant un public spécifique qui ne trouvera pas sa place dans un grand établissement. Certaines personnes détenues à Ensisheim, dont la détention se passe bien, pourraient être victimes des agressions des autres détenus et ne plus participer à la vie de l'établissement. Un projet spécifique pourra être envisagé plus tard. De toutes façons, il faudrait maintenir une Maison Centrale dans l'Est de la France.

Le second établissement à Colmar se justifie en raison de la présence de la Cour d'Appel, d'un département dense de plus de 750 000 habitants, un bassin d'emploi différent de celui de Mulhouse. Insertion et aménagement du territoire doivent être liés.

L'ajoût d'un établisement de 700 places sur la zone d'activités de Mulhouse dont le bassin d'emploi est largement saturé, voire en difficulté, ne va pas favoriser l'accès au travail des personnes détenues. Il est déjà difficile dans l'actuelle maison d'arrêt de Mulhouse de faire venir les entreprises, qu'en sera-t-il pour un établissement qui doublera quasiment de population ?
Ne l'oublions pas, l'accès au travail contribue largement à la resocialisation des personnes et à la dynamique de réinsertion.

Trouver une alternative en bordure de ville est un projet que nous souhaitons défendre avec force

- pour favoriser l'intégration des personnes,
- pour assurer aux personnes privées de liberté un environnement adapté et restructurant,
- pour maintenir et sauvegarder le lien familial si primordial à la réinsertion des personnes.

A l'instar de Strasbourg qui a réussi sa localisation pénitentiaire dans un quartier périphérique accessible par le tramway et très proche de la cité, Colmar et Mulhouse ne sauraient-elles pas réussir l'implantation de leurs futures prisons qui tiennent compte de la réalité démographique et économique ?

3. La question des transports en commun est une question cruciale abordée de façon peu précise dans le projet Lutterbach. Ils doivent faciliter le lien entre les personnes détenues et leurs familles, d'autant que certaines familles venant de Colmar, voire d'ailleurs, doivent en utiliser plusieurs avec des correspondances pour parvenir jusqu'à la prison.

La ligne 17 s'arrête à la gare de Lutterbach qui se trouvera à près de 2 km du centre de détention (trajet à pied excessif pour les mamans avec petits enfants en poussettes, les personnes âgées et les personnes handicapées).

L'arrêt « Habitat » (1000 m) desservi par la ligne 50 semblerait devoir disparaître au profit d'un arrêt situé au niveau Reichenbach (donc encore un peu plus loin). Ces lignes ne sont pas assez cadencées pour favoriser l'accès à l'établissement des familles, des différents personnels, des avocats, des divers intervenants, etc…

Le projet invoque aussi le tram-train *:« Par ailleurs la communauté d'agglomération de Mulhouse envisage actuellement la réalisation d'un arrêt tram-train à proximité du site d'étude, de l'autre côté de la RN66* ». Cette question est, en fait, du ressort de la Région.

Jean Marie Bockel, président de la communauté urbaine, s'est exprimé dans ce sens dans une lettre du 29 mars 2010 : «…*j'ai d'ores et déjà sollicité Monsieur le Président de la Région Alsace, qui est l'autorité*

organisatrice de transport compétente, pour lancer en partenariat avec Mulhouse Alsace Agglomération les études de faisabilité d'une station. L'objectif recherché étant que la desserte puisse être effective dès l'ouverture de ce nouvel établissement. »

Dans une lettre du 9 Mars 2010 le président Charles Buttner écrit : « *Je partage également votre suggestion de prévoir la mise en place à proximité d'un arrêt supplémentaire sur la future ligne du tram-train de la Vallée de la Thur, afin de faciliter la desserte de l'établissement.* »

Ce mode de transport est à privilégier car il est cadencé, écologique, économique et permettra aux familles modestes, et vivant avec peu de moyens, de pouvoir visiter et participer à la réinsertion des personnes incarcérées. L'arrêt se situera entre 700 et 800 m de l'établissement. On pourrait penser à la mise en place d'une petite navette, prise en charge par l'administration pénitentiaire, entre la station et l'entrée de l'établissement.

4. Nous nous inquiétons aussi de **la sous-traitance** de certaines activités dans ces nouveaux établissements privant les personnes détenues d'emplois qu'ils occupaient dans les anciennes prisons, par exemple comme cuisinier, ce qui leur permettait d'acquérir une formation avec validation des compétences. Le rapport de la Cour des Comptes du 21 Juillet 2010 est très critique sur le bien-fondé de ces orientations au vu des résultats observés. Nous sommes inquiets de voir des travaux simples sous-traités à l'extérieur : **c'est autant de travail en moins pour les personnes détenues.**

Le partenariat entre le privé et l'Etat semble être remis en cause en Allemagne. Un rapport du Parlement de Bavière en fait état :

> *« La commission du budget du Parlement de Bavière a mis fin au financement privé du nouvel établissement pénitentiaire près d'Augsbourg. La prison programmée dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) reviendrait plus cher au contribuable que lorsque l'Etat en est le maître d'œuvre ».*

Au vu de tout ce qui précède nous souhaitons vraiment qu'une réflexion commune se fasse pour rassembler tous les avis et propositions innovantes qui pourraient permettre la construction de la première prison d'une nouvelle génération pour l'Alsace : « un service à rendre » comme le dit le prix Nobel Stiglitz**.** L'économie des moyens ne doit pas faire l'économie d'une organisation de la prison en direction d'une réinsertion active, profitable à toute la collectivité.

L'humanisation de la prison est le gage d'une vraie sécurité pour tous.

Appelés, pour notre part, à accompagner les personnes détenues et leurs familles, nous plaidons pour une prison saine, positive et constructive. Nous sommes persuadés, Madame la Ministre et Madame la Ministre déléguée que vous partagez ces convictions. N'oublions pas que la

réinsertion des personnes commence dès la mise sous écrou dans une prison. Il n'est pas trop tard de revoir le projet de manière cohérente et lucide et d'envisager la construction de deux établissements sur la zone urbaine de Mulhouse d'une part, et sur la zone urbaine de Colmar d'autre part.

Nous restons disponibles pour poursuivre cette réflexion avec vous ou les personnes que vous pourriez mandater à cette fin.

Veuillez agréer, Madame la Ministre et Madame la Ministre déléguée auprès de la Garde des Sceaux, l'expression de toute notre considération.

Jean-Marc JACQUOT, aumônier diocésain catholique
Les aumôniers catholiques agréés des prisons de Colmar, Mulhouse et Ensisheim
Laurent HOCHART, délégué diocésain Caritas Alsace réseau Secours Catholique.
Les aumôniers musulmans agréés des prisons de Colmar, Mulhouse et Ensisheim
Elie HAYOUN, au nom de l'aumônerie israélite des prisons
Philippe GUTBUB, aumônier protestant à Mulhouse
Emil TANCA, aumônier orthodoxe à Mulhouse
Eric DEHLING, président départemental de l'Association des visiteurs de prison
Denis LIEBY, correspondant pour Mulhouse de l'A.N.V.P.
François MULLER, président de l'Escale (association d'accueil et d'écoute des familles de détenus en attente de parloirs à la prison de Mulhouse)
Bernard RODENSTEIN, pasteur, président de l'Association ESPOIR à Colmar
Raymond KOHLER, président commission justice Fnars Alsace
Elsa MONJANEL, déléguée Régionale Est du G.E.N.E.P.I
René FRIEDMAN, président de l'Orée - Mulhouse (Action Parent Incarcéré Enfants Séparés).

Jean-Marc JACQUOT
A.D.E.P.I (Association pour le Développement humain Et la Pastorale des personnes Incarcérées)
44, rue des Franciscains, 68100 Mulhouse
T/ 06 80 83 70 40 Courriel/ adepi@free.fr

Denis LIEBY,
Correspondant ANVP (Association Nationale des Visiteurs de Prison)
2 Rue de la Sinne. 68100 Mulhouse
T/ 03 89 56 43 95 Courriel/ lieby.denis@neuf.fr

<u>Pour information</u>, une copie du courrier destiné à l'époque à Madame Dati, Madame Alliot-Marie et Monsieur Bockel avait été adressée aux personnalités suivantes :

Le Préfet du Haut Rhin
Le sous-Préfet de Mulhouse (68)
Le sous Préfet par intérim de Guebwiller (68)
Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Régional d'Alsace
Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,
Hubert HAENEL, membre du Conseil Constitutionnel
Les Sénateurs des circonscriptions concernées
Les Députés de la 1ère, 5ème et 7ème circonscription du Haut-Rhin
Les Maires de Colmar, Mulhouse et Luterbach
Le Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Colmar
Le Premier Président de la Cour d'Appel de Colmar
Les Procureurs de la République de Colmar et de Mulhouse
les Présidents des Tribunaux de Grande Instance de Colmar et de Mulhouse
Les Bâtonniers des Barreaux de Colmar et de Mulhouse
Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire
Bruno CLEMENT, Conseiller pénitentiaire au Ministère de la Justice
Le Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire
Le Contrôleur Général des prisons
Le Médiateur de la république
L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice